

SMIRTOM DE LA RÉGION DE L'AIGLE

COMITÉ SYNDICAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux le mercredi vingt six janvier, à vingt heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Normandel, sous la présidence de Monsieur Dominique Netzer, en session ordinaire.

Étaient présents :

Titulaires : Mmes et Mrs FLEURIEL, RODRIGUEZ, NETZER, ROTH LE GENTIL, BEAUCHAMP, LELIEVRE, BOUILLAULT, JUSZEZAK, PREVOST, GOUEDARD, GALOT, PAUTHONNIER, ROBIN, GEGU, HEBERT, LANGEVIN, BRIANCEAU, GONDOUIN, GOUSSIN, VERHALLE, BOURCET, POUSSET, PETIT, POISSON, GANDAIS, DELARUE (pouvoir de M. PAULHIAC), BRUNET, PINART, CHAUVIN, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN.

Suppléants : Mmes et Mrs FLAIRE, TAVERNIER, BIGNON, POUSSIN (sans droit de vote).

Membres consultatifs : Mmes BRARD, DJENNADI-MENEGHINI et Mr STORTI.

Étaient absents excusés : Mrs BOURGES, BITTARD, LELIEVRE, SAUNOIS, BERNARD, PAULHIAC, LE GLAUNEC.

Également présents : M. ROUSSEAU (Directeur), M. DUTERTRE (Ambassadeur du tri) Mmes DELASALLE (Ambassadrice du tri), et MERCIER (Secrétaire).

Monsieur PREVOST Jean Pierre a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 12 juillet 2021
- Délibération pour autorisation d'engager un quart des dépenses d'investissement de l'année précédente
- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Ressourcerie : Point d'avancement
- Ressourcerie : Plan de financement
- Ressourcerie : Autorisation de demande de subvention DETR 2022
- Ressourcerie : Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec AAES
- Ressourcerie : Avis sur le nom de la Ressourcerie
- Ressourcerie : Autorisation de déclencher les phases 5 à 11 du marché de mandat avec la SHEMA
- Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur NETZER liste les délibérations prises en bureau depuis le dernier comité syndical :

Bureau du 27 septembre 2021 :

Délibération N° 2021- 35 Référent signalement : Adhésion à la mission du Centre de Gestion

Délibération N° 2021- 36 Exonérations TEOM pour l'année 2022

Délibération N° 2021- 37 Contrat de rachat du carton (Passenaud Nogent Le Rotrou)

Délibération N° 2021- 38 Contrat de rachat de la ferraille (GDE St Sulpice sur Risle)

Délibération N° 2021- 39 Recyclerie : Autorisation d'achat du terrain

Bureau du 23 novembre 2021 :

Délibération N° 2021- 41 Revalorisation de la prime de fin d'année 2021

Délibération N° 2021- 42 Noël des enfants du personnel

Délibération N° 2021- 43 Décision Modificative Budget Principal

Délibération N° 2021- 44 Décision Modificative Budget Tri

Délibération N° 2021- 45 Adoption Nomenclature Budget principal M57 année 2022

Délibération N° 2021- 46 Création poste agent de maîtrise/Suppression poste Technicien principal de 1ère classe au 1er janvier 2022

Délibération N° 2021- 47 Création de poste contrat aidé à temps complet

Délibération N° 2021- 48 Mise à disposition benne à ordures ménagères pour Ville de l'Aigle

Délibération N° 2021- 49 Marché collecte des déchets du Centre Hospitalier : Validation des tarifs

Délibération N° 2021- 50 Recyclerie : Autorisation de signer la convention de mise à disposition de la toiture de la future recyclerie au TE 61 pour une installation photovoltaïque

Bureau du 20 janvier 2022 :

Délibération N° 2022- 01 Autorisation de prolonger le marché de traitement du bois avec SEP pour un an supplémentaire

Délibération N° 2021- 02 Ressourcerie Emprunt Choix de la Banque

Délibération N° 2021- 03 Décision modificative Budget Principal 2021

Délibération N° 2021- 04 Régime indemnitaire : Mise à jour pour les cadres d'emploi des ingénieurs et techniciens, et proposition de revalorisation des plafonds CIA.

- **Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 juillet 2021 :**

Il est demandé à l'assemblée si des observations sont à noter suite à la réception du compte rendu du 12 juillet 2021. Aucune observation n'étant relevée, le compte rendu du 12 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération pour autorisation d'engager un quart des dépenses d'investissement de l'année précédente**

Monsieur NETZER informe les membres du comité syndical qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'année précédente. Nous avons besoin d'une délibération pour pouvoir régler les premiers appels de fond de la SHEMA, sur le budget du tri, chapitre 21.

A l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent d'engager des dépenses d'investissement au budget annexe tri, Chapitre 21, compte 2131 à hauteur de 200 000 €

- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire :

La tenue du débat d'orientation budgétaire est une obligation et une délibération doit acter l'existence de ce débat d'orientation budgétaire. Il est rappelé aux délégués que pendant la lecture du rapport d'activité, toutes les questions peuvent être posées.

Monsieur NETZER commence la présentation du débat d'orientation budgétaire par les ressources humaines. En 2021, le SMIRTOM avait un effectif de 27 agents titulaires ou contractuels permanents actifs, 2 agents en longue maladie, 3 postes vacants, 6 agents en contrat aidé, et des heures d'intérim représentant 3 ETP, soit 36 ETP actifs au total. Pour 2022, suite à des départs en retraite et en fonction des suites données ou non aux contrats aidés en cours, nous prévoyons entre 24 et 27 agents titulaires, 3 à 6 postes vacants, 3 à 6 agents en contrat aidé, des heures d'intérim, pour un total de 35 ETP actifs.

Pour le budget général, en dépenses de fonctionnement, il faut souligner une augmentation des réparations du matériel roulant + 54 000€. Monsieur Netzer insiste sur ce point. Il y a également une augmentation sur ce poste de dépenses au budget tri de 10 000€. Cette augmentation interroge, et nous avons listé et étudié les factures. Il n'y a rien de spécial qui pourrait nous éclairer. Monsieur Netzer précise que nous sommes tributaires des garages dont le coût de main d'œuvre est conséquent. Sans compter le coût des pièces. Le problème, c'est que nous ne sommes pas compétents dans le domaine de la mécanique. Difficile alors de contester la nécessité d'une réparation ou de contrôler un devis. Nous surveillerons attentivement ce poste de dépense sur l'année à venir, et nous étudierons l'intérêt ou l'opportunité de recruter un mécanicien.

Nous observons également une augmentation du poste traitement des ordures ménagères + 93 000 € malgré une baisse des tonnages traités (- 266 tonnes). Le coût de traitement à la tonne a augmenté de 20% fin 2020, avec le nouveau marché.

Les dépenses de charges de personnel ont augmenté, en lien avec le remplacement de deux agents en longue maladie qu'il a fallu remplacer. En contrepartie, en recettes, nous constatons une hausse des remboursements liés aux charges de personnel (arrêts de travail, aide des contrats aidés).

En recettes de fonctionnement, on note une légère augmentation des recettes de redevance spéciale, certainement en lien avec la reprise de l'activité des entreprises.

En section investissement, nous avons acheté une nouvelle benne à Ordures Ménagères financée par emprunt. Nous avons également procédé au paiement du renouvellement du logiciel de comptabilité, qui a lieu tous les trois ans. On notera également une hausse du remboursement du capital des emprunts, due au remboursement d'un prêt-relais TVA.

Monsieur Netzer demande s'il y a des questions sur le budget général. Il passe ensuite au Budget Annexe Tri.

En dépenses de fonctionnement, il détaille les variations par rapport à 2020. Comme déjà dit, hausse des réparations sur les véhicules, mais aussi hausse du traitement du bois. Une partie de cette hausse était attendue, avec un règlement en 2021 des tonnages traités en 2020. Mais il y a également eu une hausse des tonnages. Au total, + 50 000 €. Les dépenses

de tri des emballages ont augmenté elles de 40 000 €, en lien avec la hausse des tonnages (+33%).

Côté recettes, nous avons perçu + 40 000 € des éco-organismes. Les recettes des ventes matière sont également en hausse (+53 000 €) mais elles restent sous le niveau de 2019. La hausse des cours n'est intervenue pleinement qu'en octobre 2021. Nous espérons que les cours se maintiendront à des niveaux hauts en 2022. Les recettes liées à la vente de compost augmentent cette année encore, mais lentement, et surtout, cela est loin de couvrir les coûts de traitement. La facturation des apports des professionnels en déchèterie est également en hausse.

En investissement, nous avons fait aménager une case de dépôt de gravats à la déchèterie de La-Ferté-Fresnel. Cela permettra de libérer un quai pour avoir deux quais pour les déchets verts. En effet, en haute saison, l'unique quai n'était pas toujours suffisant. Nous avons également aménagé une mezzanine de stockage pour les sacs translucides dans le garage des bureaux à Saint-Ouen-sur-Iton et fait l'acquisition d'une nouvelle remorque pour le camion ampliroll. En 2021, nous avons également réglé les dernières factures pour l'étude de faisabilité pour la recyclerie et perçu la subvention de l'ADEME.

Monsieur Netzer demande s'il y a des questions sur le bilan du budget Tri. Il passe ensuite au bilan global.

Nous clôturons l'exercice 2021 avec un excédent de 1 610 079 €. Soit 24 952 € de moins qu'à la fin de l'exercice 2020. Ce n'est donc pas un bon résultat, mais si l'on tient compte des 40 000 euros de bois qui auraient dû être facturés sur 2020, ainsi que des dotations aux provisions, alors ce bilan reste positif. Enfin, Monsieur Netzer souligne que nous avons autofinancé plus de 120 000 euros d'investissements sur cet exercice.

Le coût moyen à l'habitant était de 84€ en 2021. Pour comparaison, le coût moyen sur des territoires équivalents (rural avec ville centre) était de 96,70€ en 2019 en Normandie.

Monsieur Netzer ajoute que le taux d'endettement du SMIRTOM est de 28%, ce qui est faible. Avec un emprunt pour la recyclerie, dont le montant maximum sera de 1,050 millions d'euros, le taux d'endettement serait porté à 57% en 2023, ce qui reste correct. La capacité de désendettement resterait inférieure à 7 ans, c'est là aussi une bonne valeur. Monsieur Netzer précise que l'endettement est suivi en incluant les éventuels renouvellements de matériels sur les années à venir.

Du côté des prévisions pour l'année 2022, l'investissement principal sera la construction du bâtiment à usage de recyclerie. Nous prévoyons également le renouvellement d'un de nos camions de transport des déchets ainsi que le renouvellement d'un nouveau petit véhicule de collecte PIAGGIO, du renouvellement de mobilier et de matériel informatique, quelques conteneurs de Tri, quelques travaux de gros entretien sur la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton.

En 2022, les services poursuivront l'extension des collectes en sacs translucides. (La Ferrière-au-Doyen, Moulins-la-Marche, Les Aspres, Les Genettes, Bonnefoi, Saint-Martin-d'Ecublei, Saint-Sulpice-sur-Risle). Nous devons également poursuivre les réflexions sur le

tri à la source des biodéchets. Monsieur Rousseau insiste sur l'obligation de tri à la source, et non pas obligation de collecte. Cela implique que dans les secteurs ruraux la solution pourra être un renforcement du compostage à domicile. Il faut que l'on attende les décrets d'application pour connaître le niveau d'exigence attendu dans la mise en œuvre de l'obligation de tri des biodéchets.

Enfin, Monsieur Netzer propose que les participations des collectivités pour 2022 soient augmentées de 3%. Il rappelle que ce sont les communautés de communes qui fixent les taux, et que les revalorisations des bases devraient être de 3,4%. Le taux de TEOM ne devrait donc pas augmenter en 2023.

Il n'y a pas de questions.

Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, actent la tenue du débat d'orientation budgétaire et l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

- **Ressourcerie : Point d'avancement :**

En premier lieu, monsieur Netzer explique que nous pouvons désormais utiliser le terme Ressourcerie, au lieu de Recyclerie. Le terme Ressourcerie est un terme protégé. Pour avoir le droit de l'utiliser la structure doit adhérer au réseau national. C'est ce que vient de faire AAES. Toutefois, nous conserverons le terme Recyclerie dans certains documents, car c'est un terme plus générique.

Concernant la construction du bâtiment :

-La demande de permis de construire a été déposée le 22 novembre 2021.

-Le marché de travaux est en consultation depuis le lundi 17 janvier 2022, les réponses sont attendues pour le 21 février 2022.

- **Ressourcerie : Plan de financement :**

Monsieur Netzer fait un point sur le plan de financement du projet.

Ressourcerie

21 janvier 2022

Estim SHEMA : 2 996 441 € ht (option mezzanine)

Recettes externes

DETR	→	300 000	450 000	600 000
ADEME : 738 000	}	1 188 000	1 338 000	1 488 000
Région : 150 000				
Financement SMIRTOM		1 808 441	1 658 441	1 508 441
Autofinancement :		610 000	610 000	610 000
Emprunt :		1 198 441	1 048 441	898 441

Excédent CA 2021 : 1 610 000 €

Autofinancement : 610 000 €

Trésorerie : 1 000 000 €

Il faudra attendre le résultat de la demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour connaître le montant du capital à emprunter. Nous restons donc sur trois hypothèses dans nos prévisions. Sur cette base, l'impact budgétaire sur les dépenses du SMIRTOM devrait être compris entre 44 000 € et 59 000 € par an.

EMPRUNT	898 441 €	1 048 441 €	1 198 441 €
Coût annuel	44 428 €	51 844 €	59 263 €

Nous attendons également avec impatience les résultats de l'appel d'offres pour les travaux, car avec la tendance actuelle on peut craindre des surcoûts. Le maître d'œuvre nous a dit avoir déjà pris en compte cette hausse dans son estimation, mais on ne saura réellement qu'à l'ouverture des plis.

• **Ressourcerie : Autorisation de demande de subvention DETR 2022**

Monsieur Netzer rappelle que le comité syndical, lors de sa séance du 13 janvier 2021, a acté, entre autres, la construction d'un bâtiment à usage de recyclerie et la sollicitation de plusieurs subventions, dont une au titre de la DETR 2021.

Cette demande a été rejetée, et monsieur Netzer souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR 2022.

Monsieur Netzer ajoute que le projet est inscrit dans le CRTE de la communauté de communes des Pays de L'Aigle, et qu'à ce titre, il fait partie des projets prioritaires sur le territoire.

Les subventions auprès de l'ADEME et de la Région Normandie ont été accordées.

Il propose donc le plan de financement suivant :

Coût total estimatif HT : 2 996 441,00 €

Financiers	Montant	Taux
ETAT DETR	600 000 €	20,02%
Région DEEDD	150 000 €	5,01%
ADEME	738 000 €	24,63%
SMIRTOM (autofinancement)	610 000 €	50,34%
SMIRTOM (emprunt)	898 441 €	

Monsieur Netzer demande donc aux membres du comité syndical de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022, pour un montant de 600 000 €.

Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorisent le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022, pour un montant de 600 000 €, pour la construction d'un bâtiment à usage de recyclerie ;
- disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022.

- Ressourcerie : Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec AAES

Le projet de convention a été joint à la convocation. Cette convention définit les engagements entre le Smirtom et l'Association A.A.E.S pour l'exploitation de la Ressourcerie. Il faut définir les relations et les modalités de partenariat sur le plan administratif, financier et technique.

Monsieur Netzer présente alors la convention d'objectifs, dont les délégués ont reçu un exemplaire en même temps que la convocation. Les points principaux sont passés en revue.

Cette convention entre en vigueur dès sa signature et prendra fin au terme de la troisième année complète de mise à disposition du bâtiment.

Le SMIRTOM disposera d'un siège au conseil d'administration de la Ressourcerie, avec voix consultative, afin de pouvoir être informé et surtout donner son avis sur les grands sujets.

Pour rappel, l'étude de faisabilité faisait apparaître un besoin de mise à disposition gratuite du bâtiment pendant les premières années. Toutefois, monsieur Netzer explique avoir fait le choix d'imposer un loyer à AAES, de 54 000 € annuels, et d'une possibilité de remboursement de ce loyer en fin d'année via une demande de subvention. Le SMIRTOM étudiera la demande au regard de la tenue des objectifs (tonnages, emplois, tenue du site). Et le montant de la demande de subvention ne pourra pas dépasser le montant du loyer.

Pour le suivi de l'activité, des réunions mensuelles sont prévues entre AAES et le SMIRTOM. Des réunions plus complètes sont prévues chaque semestre. Et des bilans annuels sont exigés.

Les objectifs annuels pourront être revus en fonction des résultats de l'année écoulée ou du contexte. Par exemple, si les objectifs de la deuxième année sont atteints dès la première année, il conviendra de revoir les objectifs des années suivantes à la hausse. Inversement, en cas d'événement imprévisible, comme une épidémie, les objectifs pourront être revus à la baisse.

Monsieur Netzer demande si les délégués ont des questions sur cette convention. Il n'y a pas de questions.

Monsieur Netzer demande donc l'autorisation de signer cette convention d'objectifs avec AAES.

A l'unanimité les membres du comité syndical valident la proposition de convention et autorisent le Président à la signer.

- Ressourcerie : Avis sur le nom de la Ressourcerie

Après échanges entre AAES et le SMIRTOM, c'est la dénomination « Le **Re.PA.I.R** », acronyme de **R**essourcerie des **P**ays de L'**A**igle, **I**nsertion et **R**éemploi, qu'il est proposé de retenir.

Les délégués trouvent cette proposition bien adaptée.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident la proposition de Re.P.A.I.R comme nom de la future recyclerie.

- Ressorcerie : Autorisation de déclencher les phases 5 à 11 du marché de mandat avec la SHEMA

Suite à l'avancée du projet de construction de la recyclerie, il faut déclencher les phases 5 à 11 du marché avec la SHEMA.

Ces phases sont les suivantes :

- 5 – Assistance en matière d'assurance construction – 1 600 €
- 6 – Préparation du choix des entrepreneurs – 5 600 €
- 7 – Signature et Gestion des marchés de travaux – 28 800 €
- 8 – Gestion financière et comptable de l'opération – 3 200 €
- 9 – Gestion Administrative – 3 200 €
- 10 – Assistance pendant l'année de parfait achèvement – 3 200 €
- 11 – Assistance en cas de litige – 1 600 €

Après délibération, les membres du Comité Syndical à l'unanimité, donnent l'autorisation au Président de déclencher les phases 5 à 11 du marché de mandat avec la SHEMA.

Questions diverses :

Monsieur GEGU demande des précisions sur la facturation des professionnels en déchèteries. Monsieur Rousseau explique que le SMIRTOM est un syndicat qui a pour mission d'organiser la collecte et la gestion des déchets des ménages, et uniquement des ménages. Dans ce cadre, les déchèteries sont prévues pour les déchets ménagers. Il n'y a pas obligation d'accepter les déchets des professionnels. Mais, au SMIRTOM, les élus ont souhaité ouvrir la possibilité d'utiliser les déchèteries aux professionnels. La facturation appliquée couvre uniquement les coûts de transport et de traitement des déchets, afin que les tonnages supplémentaires n'entraînent pas de coûts supplémentaires pour les ménages. C'est la même logique avec les déchets des collectivités. Il y a facturation afin, par exemple, que les déchets verts produits par les services de la ville de L'Aigle ne coûtent rien à un habitant d'une petite commune du territoire. Seuls les déchets dits de propreté (ramassage des déchets trouvés aux conteneurs de tri) ne sont pas facturés. On considère qu'il s'agit en grande partie de déchets amenés par les ménages.

Madame RODRIGUEZ indique que la commune d'Aube a reçu une facture concernant du bois relevant d'un dépôt sauvage. Monsieur Rousseau indique qu'il y a certainement eu mauvaise communication car cela n'aurait pas dû être facturé. Dans ces cas spécifiques, il convient que les services municipaux prennent contact avec le SMIRTOM avant de venir déposer les déchets afin que l'origine des déchets soit tracée.

Les questions diverses étant terminées, la réunion s'est clôturée à 22 heures.

Le secrétaire,

M. PREVOST



Le Président,

D. NETZER

